LETTRE D'INFORMATION COVID-19 N°11

PARIS. 27 JUILLET 2020

Chers membres,

Un troisième budget rectificatif de l'année 2020 vient d'être voté par le Sénat et l'Assemblée Nationale. Il encadre les conditions de la reprise économique et les aides disponibles jusqu'à la fin de l'année.

Les modalités d'application de ces décisions seront précisés prochainement.

Situation économique française 2020 :

Le Sénat et l'Assemblée Nationale ont publié les informations suivantes :

- 11% de croissance en moins prévu pour l'année 2020
- Le déficit de l'année 2020 devrait s'établir à 11,5% du PIB contre les 2,2 annoncés en janvier
- La dette représente aujourd'hui 121% du PIB

Aides aux entreprises:

Le Sénat et l'Assemblée se sont accordées sur les dispositifs suivants :

- Prolongation du Chômage Partiel
- Prolongation du Fonds de solidarité à destination des TPE-PME
- Exonération de cotisations et contributions patronales pour les TPE-PME des secteurs les plus touchées par la crise (hôtellerie, culture, aéronautique etc)
- Remise partielle des dettes sociales pour les entreprise de moins de 250 salariés
- Jusqu'à 36 mois pour payer ses cotisations, quelle que soit la taille de l'entreprise
- Dons familiaux facilités pour les petites entreprises et la rénovation énergétique, jusqu'à 100 000€
- Aide à l'embauche de jeunes : jusqu'à 8 000€ pour l'embauche d'un apprenti, et jusqu'à 4 000€ pour l'embauche d'un salarié considéré comme « jeune ».

À cela viennent s'ajouter des plans d'urgence à destination des secteurs les plus sinistrés, ainsi des fonds pour accélérer la transition énergétique. Les secteur du bâtiments, de l'énergie et des transports devraient recevoir 30 milliards d'euros à eux trois.

Aide aux collectivités locales

Plus de 70% de l'investissement public est réalisé par les collectivités locales. Les communes, EPT, départements et régions les plus durement frappées devraient obtenir des aides pour compenser leurs pertes de recettes fiscales.



<u>Plan de relance européen</u>

Comme vous le savez, les 27 sont parvenus à un accord la semaine dernière pour venir en aide aux pays les plus durement frappés par l'épidémie. Plusieurs incertitudes continuent cependant de peser :

- La plan de relance de l'UE a été obtenu au prix d'une diminution du budget européen pour 2021-2027. Ces restrictions concernent notamment les fonds dédiés à l'autonomie stratégique du continent, à sa politique sanitaire et aux investissements, ainsi qu'un amoindrissement des ambitions écologiques. Le Parlement européen menace de ne pas voter le budget à venir, si de telles dispositions sont maintenus. De nouvelles discussions avec « le club des radins » sont donc à prévoir
- Les ressources propres de l'UE à mettre en œuvre pour financer le plan de relance sont toujours floues

Ports Verts 2025

La Commissions européenne veut accélérer la mise en place de son réseau de ports verts sur le continent. Elle demande que les ports accélèrent la digitalisation et diversifient les sources d'approvisionnement énergétiques proposés.

Nous reviendrons vers vous dans les jours qui viennent afin d'étudier dans le détail les dispositifs d'aide votés par le Sénat et l'Assemblée.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'au cours des mois écoulés, des documents spécifiques vous ont été envoyés sur le fonctionnement du chômage partiel et du fonds de solidarité. Si jamais vous souhaitiez obtenir leur renvoi, faites le moi savoir.

Nous espérons que vous allez bien et restons à votre entière disposition pour toute question supplémentaire

Bien Cordialement

La Communauté Portuaire de Gennevilliers Contact : 0617098023 marceau.guantin@communauteportuairegennevilliers.fr

